

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1927

13 octobre 2006

SOMMAIRE

A E A S I, A.s.b.l., Académie Européenne des Arts	
Energétiques Holistiques de l'esprit, du corps et	
de la parole A E A S I , Howald	92452
Alezan S.A., Luxembourg	92469
Alezan S.A., Luxembourg	92469
Alezan S.A., Luxembourg	92469
Altlorenscheuerhof S.A., Bertrange	92495
Am Kannerbuttek, S.à r.l., Grevenmacher	92478
Apollo Global Derivatives, Sicav, Luxembourg	92495
ARX, S.à r.l., Luxembourg	92472
Asele S.A.H., Luxembourg	92468
AZ Fund Management S.A., Luxembourg	92461
Bull Advisory Holding S.A., Luxembourg	92494
Bull Fund, Sicav, Luxembourg	92487
C&C Management S.A., Goetzingen	92471
Chemical Export Trading S.A., Luxembourg	92478
Chemical Export Trading S.A., Luxembourg	92479
ChipPAC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	92482
ChipPAC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	92484
Cristal Investment, S.à r.l., Contern	92476
Cyrene Investment Group S.A., Luxembourg	92476
Cyrene Investment Group S.A., Luxembourg	92477
D.H.M. Medical Consulting, GmbH, Windhof	92469
Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg	92480
Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg	92482
EBS Capital No. 1 S.A., Luxembourg	92471
Elyot, S.à r.l., Junglinster	92480
Fidura S.A., Luxembourg	92491
Fidura S.A., Luxembourg	92493
France Capital S.A., Luxembourg	92496
Global Metall, S.à r.l., Luxembourg	92478
Hämelmaous S.A. & Cie, S.e.c.s., Echternach	92480
Hämelmaous S.A., Echternach	92480
Holder International S.A., Luxembourg	92461
ICAP Luxembourg Holdings (No.2), S.à r.l., Lu-	
xembourg	92461
ICAP Luxembourg Holdings (No.2), S.à r.l., Lu-	
xembourg	92466
ICAP Luxembourg Holdings (No.2), S.à r.l., Lu-	
xembourg	92466
Interloge S.A., Mersch	92452
IPEF III Holdings N° 13 S.A., Luxembourg	92456
IPEF III Holdings N° 9 S.A., Luxembourg	92456
Ital-Rest, S.à r.l., Ettelbruck	92460
Kanto S.A., Luxembourg	92477
Khathal S.A., Junglinster	92488
Kronospan Holdings, S.à r.l., Sanem	92478
Lecomte Frères, S.à r.l., Luxembourg-Cents	92496
Lettrages et Auto Design Grillo Franco, S.à r.l.,	
Dippach	92469
Lettres S.A., Luxembourg	92484
Lettres S.A., Luxembourg	92487
Levanter Magdeburg, S.à r.l., Luxembourg	92456
Lux Euro-Asian Investments II, S.à r.l., Luxem-	
bourg	92450
Lux-Monte, S.à r.l., Schifflange	92473
Monument Canal, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	92489
Motus Sicav, Luxembourg	92495
Neutral Sicav, Luxembourg	92493
OCM Luxembourg EPOF, S.à r.l., Luxembourg ..	92473
OCM Luxembourg EPOF, S.à r.l., Luxembourg ..	92476
Paddington Finance, S.à r.l., Luxembourg	92472
Paddington Finance, S.à r.l., Luxembourg	92472
R. Goedert S.A., Luxembourg	92472
Requillab S.A., Junglinster	92488
Resitalia Holding S.C.A., Luxembourg	92473
Resitalia Holding S.C.A., Luxembourg	92473
S.P.P.F. S.A. (Société de Prise de Participation	
Financière), Luxembourg	92496
S5 Luxembourg S.C.A., Luxembourg	92494
S5 Luxembourg S.C.A., Luxembourg	92494
Sarine Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	92489
Sarine Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	92489
Sarine Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	92490
Sarine Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	92490
Schallehn Family Office S.A., Luxembourg	92471
Spainvest S.A., Luxembourg-Kirchberg	92495
Star Short Term Absolute Return Sicav, Luxem-	
bourg	92494
Stream Sicav, Luxembourg	92493
Tachkent, S.à r.l., Luxembourg	92488
Tachkent, S.à r.l., Luxembourg	92489
Tansen Investments S.A., Luxembourg	92493
Topsheet Europe, S.à r.l., Luxembourg	92496
Village Aurelia, S.à r.l., Luxembourg	92490
Village Aurelia, S.à r.l., Luxembourg	92491
W3HM S.A., Luxembourg	92479
Wetex, S.à r.l., Grevenmacher	92488
Zean Europe, S.à r.l., Luxembourg	92472

LUX EURO-ASIAN INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 81.405.

In the year two thousand and six, on the seventh of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LSF3 REOC I, L.P., established in Delaware, USA, represented by Marc L. Lipshy, acting in his capacity as Vice President of LSF3 GenPar I, LLC, as general partner of LSF3 REOC I, L.P., here represented by Ms Aline Giersch, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas on 3 July 2006;

2) LONE STAR FUND III (BERMUDA) L.P., established in the Islands of Bermuda, represented by Sandra Collins, acting in her capacity as Vice President of LONE STAR MANAGEMENT Co. III, Ltd., general partner of LONE STAR PARTNERS III, L.P., as general partner of LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P.,

here represented by Ms Aline Giersch, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas on 3 July 2006.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing parties are the sole shareholders of the Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) LUX EURO-ASIAN INVESTMENTS II, S.à r.l. (the Company) having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated on 21 March 2001 pursuant to a notarial deed recorded by the undersigned notary, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), No of 944, p. 45301, on 31 October 2001, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 81 405.

The shareholders, represented as stated above have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the appearing parties own 100% of the Company's share capital and the entire share capital is thus present or represented;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. the decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (*liquidation volontaire*);

2. the decision to appoint Mr. Philippe Detournay and Mr. Benjamin Drew Velvin III as liquidators (*liquidateurs*) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidators);

3. the determination of the powers of the Liquidators and the liquidation procedure of the Company; and

4. the decision to instruct the Liquidators to execute at the best of their abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

After deliberation, the shareholders passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (*liquidation volontaire*).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Mr. Philippe Detournay and Mr. Benjamin Drew Velvin III as liquidators (*liquidateurs*) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidators).

The Liquidators have the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under their sole individual signature.

Third resolution

The meeting resolves to confer to the Liquidators the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidators shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidators may, under their sole responsibility, delegate their powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidators shall be authorised to make, in their sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (*boni de liquidation*) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The meeting resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of their abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing parties, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing parties, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the mandatory of the appearing persons, said mandatory signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LSF3 REOC I, L.P., établie dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis), représentée par M. Marc L. Lipsky, agissant en tant que Vice Président de LSF3 GenPar I, LLC, en tant que general partner de LSF3 REOC I, L.P., ici représentée par Melle Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas, le 3 juillet 2006;

2) LONE STAR FUND III (BERMUDA), établie aux Bermudes, représenté par Mme Sandra Collins, agissant en tant que Vice Présidente de LONE STAR MANAGEMENT CO. III, Ltd., agissant en tant que general partner de LONE STAR PARTNERS III, L.P., agissant en tant que general partner de LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P., ici représenté par Melle Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas, le 3 juillet 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée LUX EURO-ASIAN INVESTMENTS II, S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée le 31 mars 2001 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n°944 du 31 octobre 2001 à la page 45301, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81 405.

Les associés, représentés comme indiqué ci-dessous ont demandé au notaire d'acter que

I. les comparants détiennent 100% du capital social de la Société et l'intégralité du capital social est dès lors présente ou représentée;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. dissolution et liquidation volontaire de la Société;
2. nomination de M. Philippe Detournay et M. Benjamin Drew Velvin III comme liquidateurs de la Société (les Liquidateurs), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
3. détermination des pouvoirs à conférer aux Liquidateurs et de la procédure de liquidation; et
4. décision de charger les Liquidateurs de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Après délibération, les associés ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateurs M. Philippe Detournay et M. Benjamin Drew Velvin III (les Liquidateurs), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Les Liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous leur seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer aux Liquidateurs tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Les Liquidateurs sont autorisés à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Les Liquidateurs pourront déléguer, sous leur propre responsabilité, leurs pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Liquidateurs sont autorisés à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de charger les Liquidateurs de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Giersch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154CS, fol. 55, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(083654.3/230/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

92452

INTERLOGE, Société Anonyme.
Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 40.331.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2006

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l. en AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Arend

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084997.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

A E A S I, A.s.b.l., ACADEMIE EUROPEENNE DES ARTS ENERGETIQUES HOLISTIQUES DE L'ESPRIT, DU CORPS ET DE LA PAROLE A E A S I, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2317 Howald, 21A, rue Général Patton.
R. C. Luxembourg F 3.952.

—
STATUTS

Acte sous seing privé:

Entre les soussignés:

1° Filomena Marra Enseignante et Mère, demeurant à 21A, rue Général Patton L-2317 Howald

2° Marc Gerson Enseignant et Père, demeurant à 21 A, rue Général Patton L-2317 Howald

3° Jos Gerson Pensionné et Père, demeurant à 39, rue de la Fontaine L-9521 Wiltz

et tous ceux qui approuvent les présents statuts, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 28 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Titre de l'association. L'association porte la dénomination ACADEMIE EUROPEENNE DES ARTS ENERGETIQUES HOLISTIQUES DE L'ESPRIT, DU CORPS ET DE LA PAROLE A E A S I, association sans but lucratif (a.s.b.l.), portant l'abréviation A E A S I (a.s.b.l.).

Art. 2. Objet et moyens d'action. Les arts et styles énergétiques comprennent: Le Qi-Gong (discipline taoïste), le Tai-Chi (discipline taoïste), le Yoga (discipline ancestrale de l'Inde), la Méditation et la Relaxation (disciplines universelles des différentes hautes cultures et philosophies orientales anciennes et modernes), Life-Coach and Consultancy Agency (afin de garantir un suivi personnalisé des membres et éventuels visiteurs)

Elle a pour objet:

- la pratique et le développement ainsi que l'enseignement de toutes les techniques énergétiques, philosophiques et éthiques reliées à l'esprit humain et ses expressions multiples en différentes formes et cultures connues et à découvrir,
- notamment la pratique et l'étude du Qi-Gong, le Tai-Chi, le Yoga, différentes techniques et formes de relaxation, la méditation, le comportement éthique et morale, ainsi que la publication et la recherche en relation avec les sciences internes de l'esprit, la propagation par tous les moyens nobles des idées philosophiques et éthiques, sportives, interculturelles et techniques, ainsi que l'étude et l'enseignement des sagesses ancestrales des différentes cultures;

- l'établissement de liens d'amitié entre ses membres et le contact fructueux avec des associations qui poursuivent des buts analogues, l'organisation de manifestations culturelles, sociales et sportives, de cours, de congrès, de meetings internationaux, de workshops, de week-ends de pratique intensifiée, des conférences, des retraites avec hébergement proposé, la construction, l'acquisition, la location, l'aménagement et l'exploitation de salles spécifiques destinées uniquement à la pratique des disciplines énergétiques et reliées aux sciences holistiques de l'esprit, la location de buvettes, de locaux de restauration, d'immeubles indispensables à une activité normale et harmonieuse de ces arts;

- l'accomplissement de toutes opérations se rattachant à l'objet social et facilitant sa réalisation.

- la recherche d'un lieu adéquat en milieu naturel, en dehors des zones d'activités commerciales ou industrielles ou de toute autre zone typique d'habitation, donc dans un environnement de pleine nature et de calme, où la sérénité de la pratique ne pourra en aucun cas être dérangée, et donc la construction d'un édifice spécial tenant entièrement compte de toutes les conditions favorables à une pratique authentique des disciplines prémentionnées. Ce lieu servira de modèle et pourra servir d'exemple pour l'établissement d'autres lieux de rencontre selon le modèle bien défini et spécifié dans un dossier spécial à établir par l'association.

- aide ponctuelle et régulière de différentes oeuvres et associations internationales de charité à choisir par le conseil administratif en vigueur.

Art. 3. Siège social. Elle a son siège à L-2317 Howald, rue Général Patton n° 21A.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. Affiliation. L'association se réserve le droit d'affiliation à d'autres associations européennes qui poursuivent des buts similaires ou identiques et pourra être affiliée à l'Académie Européenne des Arts Martiaux Internes.

Art. 5. Durée. La durée de l'association est illimitée.

Art. 6. Membres de l'A.s.b.l. L'association se compose de membres actifs, de membres bienfaiteurs, de membres de droit et de membres d'honneur.

Sont membres actifs les administrateurs, les acteurs, enseignants des différentes disciplines spécifiques de l'association,

musiciens, artistes, pratiquants licenciés, philosophes, écrivains, poètes et les autres adhérents.

Une personne morale peut obtenir la qualité de membre actif. Celle-ci désignera un mandataire qui disposera d'une voix, comme c'est le cas pour tous les membres actifs à l'occasion des votes à exprimer. Les membres actifs prennent l'engagement de verser annuellement la cotisation prévue.

Le nombre de membres actifs est illimité. Il ne peut être inférieur à cinq personnes.

Sont membres bienfaiteurs les membres actifs qui versent une somme supérieure à la cotisation annuelle de base. Cette catégorie de membres participe à tous les votes de l'association. Ils ont les mêmes droits que les membres actifs.

Le membre (actif) bienfaiteur ne doit pas être confondu avec un simple donateur, souvent appelé sponsor ou encore V.I.P. (very important person), qui n'est pas automatiquement membre actif. Le donateur peut exprimer le désir de devenir membre actif et être admis à ce titre. Sont membres de droit les personnes qui apportent des connaissances spéciales, donc un certain «know-how», et qui présentent des qualités particulières jugées utiles à l'association. Ces personnes sont en principe dispensées de cotisation et n'ont pas de droit de vote.

Sont membres d'honneur les personnes physiques qui ont rendu des services importants à l'association ou à la cause culturelle. Ces membres n'ont pas de droit de vote et sont en principe dispensés de cotisation. Les membres d'honneur et les membres de droit peuvent être simultanément membres actifs s'ils paient la cotisation normale.

Art. 7. Admission. La qualité de membre, quelle que soit sa nature, est conférée par le conseil d'administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes et propositions d'admission présentées. Ces demandes peuvent être faites par écrit ou verbalement.

Art. 8. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre se perd par:

- la démission notifiée par simple lettre adressée au président de l'association;
- le décès de la personne physique ou la dissolution de la personne morale;
- la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation annuelle dans les trois mois à partir de l'échéance des cotisations;
- la radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave; dans ce dernier cas, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le conseil pour fournir des explications.

Un recours par écrit dûment motivé peut être exercé devant l'assemblée générale.

L'assemblée générale ordinaire (ou extraordinaire) décide souverainement en dernière instance à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés.

Les membres démissionnaires ou exclus ainsi que les ayants droit d'un associé démissionnaire ou défunt n'ont aucun droit sur l'avoir social. Ils ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 9. Les ressources de l'association. Elles comprennent:

- le montant des cotisations;

Les membres, quel que soit leur statut, qui paient leurs cotisations obtiennent une carte de membre. La carte doit porter obligatoirement la signature d'un administrateur au moins. Cette carte confère au membre les droits prévus par la loi et les statuts ainsi que les avantages spéciaux fixés par le conseil d'administration;

- les subventions de l'Etat, des communes ou de tout autre organisme public ou privé,
- les sommes perçues en contrepartie des prestations de services fournies par l'association; les libéralités;
- toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires.

Art. 10. Le conseil d'administration. L'association est dirigée et gérée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de cinq au plus. Les administrateurs, qui doivent être membres actifs, sont élus par l'assemblée générale (ordinaire) annuelle au vote secret pour une durée de trois ans.

Afin d'assurer la continuité de la vie de l'association, le conseil est renouvelable par tiers chaque année.

L'ordre de fin de mandat est déterminé par le conseil d'administration qui est en fonction. Les membres sortants sont rééligibles. Leurs mandats expirent par démission, par révocation du conseil d'administration ou par suite de décès.

En cas de vacance, le conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement de membres par cooptation.

Les membres cooptés ont tous les droits réservés aux administrateurs et finissent le mandat de ceux qu'ils remplacent. Cependant, leur mandat doit être confirmé à l'occasion des votes à exprimer au sein de la prochaine assemblée générale ordinaire. Les membres cooptés qui ne sont pas élus par l'assemblée générale ne peuvent plus être cooptés, mais ont la possibilité de poser acte de candidature ultérieurement. Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées par lettre recommandée au président de l'association 72 heures au moins avant l'assemblée générale. L'assemblée générale élit le conseil d'administration qui se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et le cas échéant en cas de besoin de deux administrateurs supplémentaires. Les administrateurs supplémentaires sont élus séparément. Les élections ont lieu au vote secret à la majorité simple des suffrages valablement exprimés, le bulletin blanc étant retenu comme vote valable. En cas d'égalité du nombre de voix obtenues, on aura recours à un tirage au sort.

Le conseil d'administration désigne les secrétaires et les trésoriers selon les mêmes modalités.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration. Le conseil se réunit chaque fois que les besoins l'exigent, mais une fois par mois au moins sur convocation du président par le biais du secrétariat ou à la demande expresse de cinq administrateurs. Le conseil ne peut délibérer valablement que si tous les membres (du conseil) sont présents ou représentés. Chaque membre peut être porteur d'une procuration au maximum. Les procurations doivent être manuscrites.

Les décisions doivent être prises à la majorité absolue (la moitié plus une des voix des administrateurs désignés par l'assemblée générale ordinaire compte tenu des procurations, chaque administrateur ne pouvant disposer que d'une seule procuration).

Tout administrateur qui s'absente trois fois de suite sans explication est considéré comme démissionnaire. Les excuses doivent être adressées au conseil d'administration soit par écrit soit verbalement. L'administrateur en question ne pourra plus être candidat au conseil d'administration dans les cinq années suivantes. Pareille décision lui est communiquée par lettre recommandée. En ce qui concerne le membre de l'association dont la radiation a été prononcée conformément à l'article 8 des présents statuts, il ne pourra plus être candidat lors d'une élection quelconque de l'association.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a tous pouvoirs pour assurer la bonne marche de l'association. Il est habilité à prendre toutes les décisions qui ne sont pas du ressort des assemblées générales.

Il peut acquérir, aliéner, échanger, donner en gage, hypothéquer, contracter des emprunts, placer des fonds, donner mainlevée de toutes inscriptions d'office ou autres, avant ou après paiement, conclure des baux de toute durée, accepter des dons et legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi. Il fait dresser les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir. Il se charge des publications au Mémorial et notamment de celles qui sont conservatrices de la personnalité civile. Il veille à l'établissement d'un règlement intérieur et est responsable de sa mise en place et de son application.

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile sous réserve des autorisations qu'il doit obtenir et pour lesquelles il est renvoyé au règlement intérieur. Il agit en justice au nom de l'association tant en demande qu'en défense.

Le conseil d'administration attribue à ses membres les fonctions exigées par les besoins administratifs et de gestion de l'association. Il peut créer des groupes de travail spéciaux, composés d'administrateurs, de membres de droit et d'experts qui se conformeront au règlement intérieur.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs, soit pour la gestion journalière soit pour des affaires déterminées, à une ou plusieurs personnes choisies parmi les administrateurs ou en dehors de ceux-ci.

Le président peut accorder des délégations partielles de ses pouvoirs sous réserve de l'autorisation préalable et écrite du conseil d'administration.

En cas d'empêchement, le président est remplacé par un vice-président ou par un autre administrateur.

Le secrétaire s'occupe de la technique de communication sous toutes ses formes et des archives. Il est chargé de toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'association à l'exception des écritures comptables.

Il s'occupe de l'élaboration des ordres du jour, des réunions du conseil d'administration et de celles des assemblées générales. Il élabore les procès verbaux de toutes réunions statutaires. Il tient à jour et conserve le registre des procès-verbaux concernant les réunions du conseil d'administration et celles des assemblées générales.

Le trésorier est chargé de tenir la comptabilité de l'association en conformité avec les directives légales. Il présentera des situations financières succinctes trimestrielles au conseil d'administration. En cas d'empêchement, il est remplacé par le trésorier adjoint ou par un autre administrateur.

Les signatures conjointes de deux administrateurs désignés par le conseil d'administration et dont l'un doit être le président ou un vice-président, engagent valablement l'association.

Art. 13. L'exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Les assemblées générales ordinaires. Quinze jours avant la date fixée par le conseil d'administration, les membres de l'association sont convoqués par l'intermédiaire du secrétariat. Les convocations se font par moyen de lettres individuelles.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an, en principe, dans le courant du mois de. L'ordre du jour est indiqué dans les communiqués.

Les membres actifs peuvent se faire représenter. Un membre actif ne peut disposer que d'une seule procuration. Les procurations doivent être manuscrites et leur dépôt se fait entre les mains du secrétaire ou d'un remplaçant avant le commencement de l'assemblée à l'entrée du local où l'assemblée va se dérouler.

Peuvent participer à l'assemblée générale avec voix délibérative les membres actifs qui ont atteint l'âge de 18 ans accomplis, sur présentation de leur carte de membre de l'année en cours.

Le bureau de l'assemblée générale est constitué par le conseil d'administration. Le président ou son remplaçant assume la présidence de l'assemblée générale. L'assemblée générale peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres actifs présents ou représentés.

Les attributions de l'assemblée générale comportent les droits suivants:

- nommer et révoquer les administrateurs;
- approuver annuellement les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice à venir;
- proposer des modifications statutaires;
- proposer la dissolution de l'association; la dissolution ne peut être prononcée que par une assemblée générale extraordinaire;
- prendre toutes décisions dépassant les limites légalement ou statutairement dévolues au conseil d'administration.

Sans préjudice des prérogatives des assemblées générales extraordinaires, il ne peut être statué, en principe, que sur des questions figurant à l'ordre du jour. Cependant, des propositions signées par cinq pour cent au moins des membres actifs de la dernière liste annuelle doivent être portées à l'ordre du jour sous forme d'ajout.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres actifs présents ou représentés. Toutefois, des résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour à condition que l'assemblée générale y consente, séance tenante, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 15. Les assemblées générales extraordinaires. L'assemblée générale extraordinaire se prononce sur des modifications à apporter aux statuts, sur des événements graves et sur la dissolution de l'association. Elle se réunit à la demande du conseil d'administration, ou sur proposition ou sur demande motivée faite en assemblée générale ordinaire.

Une assemblée générale extraordinaire peut aussi être provoquée lorsque vingt pour cent au moins des membres actifs de la dernière liste annuelle présentent une demande comportant un ou plusieurs motifs et expliquent l'objet précis de la démarche. La procédure de convocation est la même que pour les assemblées générales ordinaires.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer sur des modifications aux statuts courantes que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit deux tiers des membres actifs présents ou représentés. Les modifications ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les décisions ne sont approuvées que si elles réunissent les deux tiers des voix. De plus, ces décisions doivent être soumises à l'homologation du Tribunal civil.

Pour toute modification portant sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, il est renvoyé aux dispositions de la loi.

Les modifications aux statuts doivent être publiées dans le mois de leur date au Recueil spécial des sociétés et associations, Mémorial C.

Art. 16. Le conseil de surveillance. La comptabilité, la trésorerie ainsi que la gestion financière générale sont contrôlées par le conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance se compose de trois commissaires, en principe membres actifs, qui sont élus d'année en année par l'assemblée générale ordinaire. Les commissaires sont souvent appelés commissaires aux comptes. Ils doivent avoir accès aux documents comptables, 72 heures au moins, avant l'assemblée générale. Ils font un rapport par écrit à l'assemblée générale.

Ce rapport est conservé aux archives de l'association.

Art. 17. Décharge des administrateurs et commissaires. Après avoir adopté le bilan et approuvé la gestion financière, l'assemblée générale doit, par un vote spécial, se prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.

Si l'assemblée générale leur donne décharge, les administrateurs sont définitivement à l'abri de toute réclamation et de toute poursuite, tant de la part de l'association que des membres personnellement, sauf pourtant dans les cas suivants:

- si le bilan contenait une omission ou une indication fautive, dissimulant la situation réelle de l'association;
- si les administrateurs et les commissaires ont agi en dehors des statuts et si ces actes n'ont pas été spécialement relevés dans les convocations.

Art. 18. Dissolution.

- En cas de dissolution prononcée par une assemblée générale extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci pour procéder aux opérations de liquidation. Une procédure spéciale devrait être prévue dans le règlement intérieur pour l'éventualité d'une fusion ou d'une absorption.

- L'assemblée ne peut prononcer la dissolution que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des Membres présents ou représentés.

- Si l'assemblée générale extraordinaire ne réunit pas les deux tiers des voix des membres présents ou représentés, les décisions doivent être soumises à l'homologation du Tribunal civil.

- En cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'assemblée générale extraordinaire déterminera l'affectation des biens de l'association en se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Art. 19. Règlement intérieur. Ce règlement intérieur sert à préciser les modalités de fonctionnement interne et complète les statuts dont il n'est que l'accessoire. Il est élaboré par le conseil d'administration qui peut le modifier selon les besoins.

Le règlement intérieur, sous réserve qu'il ne contredit pas les statuts est opposable à tous les adhérents et s'impose à eux de la même manière que les statuts.

Art. 20. Association de fait. Si pour un motif quelconque l'association perdait la personnalité civile, elle continuerait, provisoirement ou définitivement, à exister comme association de fait.

Art. 21. Dispositions finales. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, l'association renvoie au règlement intérieur de l'association et déclare expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00699. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082087.3//238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

92456

IPEF III HOLDINGS N° 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.662.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085063.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

IPEF III HOLDINGS N° 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.609.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085145.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

LEVANTER MAGDEBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 118.224.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth of June.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Appeared:

The company under the laws of United Kingdom MAYFAIR 46 LIMITED, with registered office in c/o Roffe Swayne, Ashcombe Court, Woolsack Way, Godalming, Surrey, GU7 1LQ (United Kingdom), registered in the Registrar of Companies for England and Wales under the number 5839720,

here represented by Mr Laurent Kind, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of in.

Art. 2. The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other whatever

securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of LEVANTER MAGDEBURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand- Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable. i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance -sheet and inventory of the company.

Chapter III. - Management

Art. 10. The shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by the sole shareholder MAYFAIR 46 LIMITED, prenamed.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2006.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euros.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1. - The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.
2. - Is appointed as managing director:

Mr Alain Heinz, companies' director, born in Forbach (France), on the 17th of May 1968, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

3. - The company will be validly bound by the sole signature of the managing director.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand- Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société de droit anglais MAYFAIR 46 LIMITED, ayant son siège social à c/o Roffe Swayne, Ashcombe Court, Wolsack Way, Godalming, Surrey, GU7 1LQ (Royaume-Uni), immatriculée au «Registral of Companies for England and Wales» sous le numéro 5839720,

ici représentée par Monsieur Laurent Kind, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requière le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de LEVANter MAGDEBURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique MAYFAIR 46 LIMITED, prédésignée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cent euros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

2.- Est désigné comme gérant de la société:

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Kind, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 537, fol. 2, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 août 2006.

J. Seckler.

(083159.3/231/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

ITAL-REST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 23, rue de Bastogne.

R. C. Luxembourg B 102.856.

Convention de cession de parts sociales

Entre:

Monsieur Laera Leonardo, demeurant à L-9170 Mertzig, 11, rue Michelbouch, ci-après désigné par le «Cédant»,

et:

Madame Ruppert Simone, demeurant à L-9170 Mertzig, 11, rue Michelbouch, ci-après désignée par le «Cessionnaire»,

Il a été exposé ce qui suit:

Le cédant déclare être détenteur et propriétaire de cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée ITAL-REST, S.à r.l., constituée le 24 mai 1994, avec siège social à L-9010 Ettelbruck, 23, rue de Bastogne, au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-sept (12.394,67) euros, réparti en cent (100) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de cent vingt-trois virgule neuf cent quarante-sept (123,947) euros,

ci-après désignée par la «Société».

Le Cédant a marqué son accord de vendre et le Cessionnaire son accord d'acheter au Cédant cent (100) parts sociales de la Société qu'il possède.

Il a été convenu ce qui suit:

1. Conformément aux termes et conditions définis ci-après, le Cédant vend et cède cent (100) parts sociales qu'il détient dans la Société au Cessionnaire, ce acceptant.

2. Le prix de vente des parts est fixé d'un commun accord à un (1) euro.

3. Le paiement et le transfert de propriété des parts sociales est immédiat et se réalise par la signature de la présente. Le Cessionnaire entre immédiatement en jouissance de tous les droits et obligations y attachés.

4. Le cessionnaire reprend avec effet immédiat tout passif éventuel attaché aux parts sociales cédées et renonce à toutes revendications généralement quelconques de ce chef contre le Cédant.

Fait à Diekirch, le 16 juin 2003.

L. Laera / S. Ruppert

Le Cédant / Le Cessionnaire

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2003, réf. DSO-AG00106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(088060.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

HOLDER INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 65.534.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n° 734 du 10 octobre 1998. Le capital social a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 881 du 10 juin 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 131 du 8 février 2003 et en date du 24 juin 2004, acte publié au Mémorial C 943 du 22 septembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLDER INTERNATIONAL

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(088431.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

AZ FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 73.617.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

P. Frieders

Notaire

(089551.3/212/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (NO.2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 100,000.00.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 117.262.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth Day of July at 9.30 a.m.

Before Maître Martine Decker, notary public residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (NO.2), S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, 4th floor, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117262, incorporated by a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, enacted on 8 June 2006, whose articles of incorporation have not yet been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Jack Groesbeek, residing at Jupiterstraat 36 1562 WS Krommenie, the Netherlands.

The chairman appoints as secretary Dennis Bosje, residing at 3, rue Boxepull L-8447 Steinfort, Grand-Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Paul de Haan, residing at 28, rue Ignace de la Fontaine L-1532 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 1,000 shares of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Waiving of notice;
- 2.- Amendment of article 11 of the articles of association of the Company;
- 3.- Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 270,000,000 (two hundred seventy million United States Dollars) by the issue of 2,700,000 (two million seven hundred thousand) new shares with a nominal value USD 100 (one hundred United States Dollars) each in favour of ICAP US HOLDINGS NO.1 LIMITED (the «Contributor»);
- 4.- Subscription by the Contributor and payment of the 2,700,000 (two million seven hundred thousand) new shares issued by the Company by way of a contribution of all its assets and liabilities to the Company;
- 5.- New composition of the shareholding of the Company;

6.- Amendment of article 8 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to USD 270,100,000 (two hundred seventy million one hundred thousand United States Dollars) pursuant to the above resolutions;

7.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to amend article 11 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«The Company shall not be allowed to redeem its own shares under any circumstance».

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 270,000,000 (two hundred seventy million United States Dollars), so as to raise it from its present amount of USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) to USD 270,100,000 (two hundred seventy million one hundred thousand United States Dollars) by the issue of 2,700,000 (two million seven hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each (the «New Shares») in favour of ICAP US HOLDINGS NO.1 LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, and managed and controlled in the United Kingdom (the «Contributor»), subject to the payment of a share premium of USD 151,446,122 (one hundred fifty-one million four hundred forty-six thousand one hundred twenty-two United States Dollars) (the «Share Premium») of which USD 27,000,000 (twenty-seven million United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The whole is fully paid up by way of a contribution of all the assets and liabilities owned by the Contributor, in the framework of an all assets and liabilities contribution to the Company amounting to a total value of USD 421,446,122 (four hundred twenty-one million four hundred forty-six thousand one hundred twenty-two United States Dollars).

Fourth resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by its contribution in kind of all its assets and liabilities to the Company.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Dennis Bosje, pre-named. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up by the contribution of the assets and liabilities hereafter described, subject to the payment of a share premium for a total amount of USD 151,446,122 (one hundred fifty-one million four hundred forty-six thousand one hundred twenty-two United States Dollars) of which USD 27,000,000 (twenty-seven million United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, the pre-named company, having its registered office and its seat of effective management in a member State of the European Union, in exchange of the issuance of the New Shares, represents all its assets and liabilities (entire property), and is documented in the copy of the interim balance sheet of the Contributor as of 25 July 2006, which will remain hereafter attached, signed by the Company's managers.

The assets and liabilities contributed to the Company are composed of:

Assets

- 5,564 (five thousand five hundred sixty-four) shares of Class A common stock and 5,623 (five thousand six hundred twenty-three) shares of Class B common stock, having a par value USD 1 (one United States Dollar) each, in ICAP NEW JERSEY HOLDINGS INC., a company incorporated under the laws of New Jersey («NJCO»), having its registered address at Harborside Financial Center, 1100 Plaza Five, Jersey City, New Jersey, 07311-4996, United States of America, which shares of common stock are valued at USD 138,815,087 (one hundred thirty eight million eight hundred fifteen thousand eighty-seven United States Dollars);

- a loan receivable against ICAP NEW JERSEY HOLDINGS INC. pursuant to a loan agreement that has been entered into by ICAP AMERICA INVESTMENTS LIMITED as lender and ICAP NEW JERSEY HOLDINGS INC. as borrower on 9 June 2006, of which the principal amount is USD 266,535,600 (two hundred sixty-six million five hundred thirty-five thousand six hundred United States Dollars) and of which the interests as at 25 July 2006 included, are USD 1,869,765 (one million eight hundred sixty-nine thousand seven hundred sixty-five United States Dollars);

- a loan receivable against ICAP NORTH AMERICA INC., pursuant to a loan agreement that has been entered into by ICAP AMERICA INVESTMENTS LIMITED as lender and ICAP NORTH AMERICA INC. as borrower on 9 June 2006, of which the principal amount is USD 14,686,642 (fourteen million six hundred eighty-six thousand six hundred forty-

two United States Dollars) and of which the interests as at 25 July 2006 included, are USD 103,028 (one hundred and three thousand twenty-eight United States Dollars);

- cash amounting to USD 111,000 (one hundred eleven thousand United States Dollars).

Liabilities

- Intra-group liability amounting to USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) owed to INTERCAPITAL PLC. a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered address at 2 Broadgate EC2M 7UR, London, United Kingdom pursuant to a loan agreement entered into by INTERCAPITAL PLC. And ICAP US HOLDINGS NO.1 LIMITED and effective as at 25 July 2006;

- accrued taxes owed to the UK tax administration amounting to USD 575,000 (five hundred seventy five thousand United States Dollars).

And, any and all assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date of the contribution, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations which would be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is USD 421,446,122 (four hundred twenty-one million four hundred forty-six thousand one hundred twenty-two United States Dollars). Such evaluation has been approved by the board of managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 25 July 2006, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Manager's intervention

Thereupon intervene the managers of the Company, such as duly represented by Mr. Dennis Bosje, pre-named, in accordance with the stipulations of the statement of contribution value established by the managers on 25 July 2006, who require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- ICAP NORTH AMERICA INVESTMENTS LTD: 1,000 (one thousand) shares; and
- ICAP US HOLDINGS NO.1 LIMITED: 2,700,000 (two million seven hundred thousand) shares.

The sole shareholder of the Company recognizes and acknowledges that ICAP US HOLDINGS NO.1 LIMITED immediately becomes a shareholder of the Company and can efficiently take part to the vote of the resolution to be taken below.

The notary acts that the 2,701,000 (two million seven hundred one thousand) shares, representing the whole capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article eight (the second paragraph remaining the same) of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«The share capital of the Company is set at USD 270,100,000 (two hundred seventy million one hundred thousand United States Dollars), represented by 2,701,000 (two million seven hundred one thousand) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each».

Tax exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a capital company having its registered office and its seat of effective management in a member State of the European Union, nothing withheld or excepted, carried out to the Company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971, as modified by the Luxembourg law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,600.

There being no further business, the meeting is declared closed at 10.00 a.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearings, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet à 9.30 heures.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (NO.2), S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, 4^e étage, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117262 et constituée par un acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2006, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Jack Groesbeek, résidant à Jupiterstraat 36 1562 WS Krommenie, Pays-Bas.

Le président désigne comme secrétaire Dennis Bosje, résidant à 3, rue Boxepull L-8447 Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Paul de Haan, résidant à 28 rue Ignace de la Fontaine L-1532 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Modification de l'article 11 des statuts de la Société;
- 3.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 270.000.000 (deux cent soixante-dix millions de dollars américains), par l'émission de 2.700.000 (deux millions sept cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune en faveur de ICAP US HOLDINGS NO.1 LIMITED (l'«Apporteur»);
- 4.- Souscription et paiement par l'Apporteur de toutes les 2.700.000 (deux millions sept cent mille) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature de tous ses éléments d'actifs et de passifs à la Société;
- 5.- Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
- 6.- Modification de l'article 8 des Statuts de la Société concernant le capital social de la Société pour refléter le nouveau capital social de la Société d'un montant de USD 270.100.000 (deux cent soixante-dix millions cent mille dollars américains) suite aux résolutions précédentes;
- 7.- Divers.

Après que l'associé unique ait approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société ne peut, en aucun cas, racheter ses propres actions.»

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 270.000.000 (deux cent soixante-dix millions de dollars américains), de manière à l'augmenter de son montant actuel de USD 100.000 (cent mille dollars américains) à USD 270.100.000 (deux cent soixante-dix millions cent mille dollars américains), par l'émission de 2.700.000 (deux millions sept cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») en faveur de ICAP US HOLDINGS NO.1 LIMITED, une société immatriculée à Gibraltar, ayant son siège social à Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, dirigée et contrôlée au Royaume-Uni (l'«Apporteur»), sujet au paiement d'une prime d'émission de USD 151.446.122 (cent cinquante et un millions quatre cent quarante-six mille cent vingt-deux dollars américains) (la «Prime d'Émission») de laquelle USD 27.000.000 (vingt-sept millions de dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

La totalité est entièrement libérée par un apport en nature de tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur, dans le cadre d'un apport de tous ses actifs et passifs, pour une valeur totale s'élevant à un montant de USD 421.446.122 (quatre cent vingt et un millions quatre cent quarante-six mille cent vingt-deux dollars américains).

Quatrième résolution

Il est décidé unanimement d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales décrites précédemment, par un apport en nature de tous ses actifs et passifs à la Société.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes l'Apporteur, ici représentée par M. Dennis Bosje, pré-nommé. L'Apporteur déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société et les payer par l'apport en nature consistant dans les actifs et passifs tels que définis ci-après, sujets au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de USD 151.446.122 (cent cinquante et un millions quatre cent quarante-six mille cent vingt-deux dollars américains) de laquelle USD 27.000.000 (vingt-sept millions de dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales aussi bien que la Prime d'Emission ont été totalement libérées par un apport en nature de tous ses actifs et passifs tels que définis par l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 telle que amendée qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

L'apport fait par l'Apporteur, société précitée, ayant son siège social ainsi que son siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union Européenne, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, représente l'intégralité de ses actifs et passifs («universalité») et est conforme à la copie de bilan intermédiaire de l'Apporteur au 25 juillet 2006 qui restera attachée au présent acte, signée par les gérants de la Société.

Les actifs et passifs apportés à la Société sont constitués comme suit:

Actifs

- 5.564 (cinq mille cinq cent soixante-quatre) parts sociales de classe A et 5.623 (cinq mille six cent vingt-trois) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, détenues dans ICAP NEW JERSEY HOLDINGS INC., une société constituée selon les lois du New Jersey («NJCO») et, ayant son siège social sis à Harborside Financial Center, 1100 Plaza Five, Jersey City, New Jersey 07311-4996, Etats-Unis, d'une valeur de USD 138.815.087 (cent trente-huit millions huit cent quinze mille quatre-vingt-sept dollars américains);

- Un prêt dû par ICAP NEW JERSEY HOLDINGS INC., en vertu d'un contrat de prêt conclu entre ICAP AMERICA INVESTMENTS LIMITED, prêteur, et ICAP NEW JERSEY HOLDINGS INC., emprunteur, le 9 juin 2006, dont le principal est de USD 266.535.600 (deux cent soixante-six million cinq cent trente-cinq mille six cent dollars américains) et les intérêts, au 25 juillet 2006 inclus, de USD 1.869.765 (un million huit cent soixante-neuf mille sept cent soixante-cinq dollars américains);

- Un prêt dû par ICAP NORTH AMERICA INC., en vertu d'un contrat de prêt conclu entre ICAP AMERICA INVESTMENTS LIMITED, prêteur, et ICAP NORTH AMERICA INC., emprunteur, le 9 juin 2006, dont le principal est de USD 14.686.642 (quatorze millions six cent quatre-vingt-six mille six cent quarante-deux dollars américains) et les intérêts, au 25 juillet 2006, de 103.028 (cent trois mille vingt-huit dollars américains);

- Une somme de USD 111.000 (cent onze mille dollars américains).

Passifs

- Dettes intra groupe d'un montant de USD 100.000 (cent mille dollars américains) au bénéfice d'INTERCAPITAL PLC., une société constituée en vertu du droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis 2 Broadgate EC2M 7UR, Londres, Royaume-Uni, en vertu d'un contrat de prêt conclu entre INTERCAPITAL PLC., et ICAP US HOLDINGS NO.1 LIMITED en vigueur au 25 juillet 2006;

- Une provision d'impôts au bénéfice de l'administration fiscale du Royaume-Uni d'un montant de 575.000 (cinq cent soixante-quinze mille dollars américains).

Ainsi que, tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur qui pourraient exister à ce jour, non mentionnés car non connus, et qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui pourraient s'y rattacher de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à USD 421.446.122 (quatre cent vingt et un million quatre cent quarante-six mille cent vingt-deux dollars américains). Cette évaluation a été approuvée par le conseil de gérance de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 25 juillet 2006 qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par M. Dennis Bosje, pré-nommé, en vertu des stipulations du rapport d'évaluation établissant la valeur de l'apport à la date du 25 juillet 2006, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur non évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été entièrement réalisé, l'actionnariat de la Société est à présent composé comme suit:

- ICAP NORTH AMERICA INVESTMENTS LTD.: 1.000 (mille) parts sociales; et

- ICAP US HOLDINGS NO.1 LIMITED: 2.700.000 (deux millions sept cent mille) parts sociales.

L'associé unique de la Société reconnaît que ICAP US HOLDINGS NO.1 LIMITED devient immédiatement associé de la Société et peut efficacement prendre part au vote de la résolution à prendre ci-dessous.

Le notaire constate que les 2.701.000 (deux millions sept cent un mille) parts sociales, représentant la totalité du capital de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution devant être prise ci-dessous.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été entièrement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 8 paragraphe premier des Statuts (le deuxième paragraphe restant inchangé) et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à USD 270.100.000 (deux cent soixante-dix millions cent mille dollars américains), représenté par 2.701.000 (deux millions sept cent un mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune.»

Demande d'exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature consistant en tous les actifs et passifs d'une société de capitaux ayant son siège social ainsi que son siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union Européenne, rien n'étant retenu ni excepté, simultanément à la Société, la Société demande expressément pour l'apport décrit ci-dessus fait par l'Apporteur, l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, ainsi que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ 6.600.- Euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée 10.00 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Groesbeek, D. Bosje, P. de Haan, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, vol. 29CS, fol. 15, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, agissant en remplacement de son confrère empêché.

Luxembourg-Eich, le jeudi 3 août 2006.

P. Decker.

(083727.4/241/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (NO.2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 117.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 août 2006.

Pour la société

Pour M. Decker, empêchée

P. Decker

(083728.3/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (No.2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 270,100,000

Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 117.262.

In the year two thousand and six, on the twenty fifth Day of July at 4.00 p.m.

Before Maître Martine Decker, notary public residing at Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (No.2), S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, 4th floor, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117262, incorporated by a deed of the notary Joseph Elvinger enacted on 8 June 2006, whose articles of incorporation have not yet been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Said articles of incorporation have been lastly modified pursuant to a deed of the undersigned notary enacted today, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Jack Groesbeek, residing at Jupiterstraat 36 1562 WS Krommenie, the Netherlands.

The chairman appoints as secretary Dennis Bosje, residing at 3, rue Boxepull L-8447 Steinfort, Grand-Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Paul de Haan, residing at 28, rue Ignace de la Fontaine L-1532 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman acts that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 2,701,000 (two million seven hundred one thousand) shares of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the amendment of the financial year of the Company;
3. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the existing shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved that the shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

After due and careful consideration it was unanimously resolved to exceptionally terminate at 25 July 2006 the current financial year of the Company, having started on 8 June 2006. Consequently, the next financial year of the Company shall begin on 26 July 2006 and terminate on 31 March 2007 as provided in articles 16 of the articles of association, and each subsequent financial year of the Company shall then begin on 1 April and end on 31 March.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 950.-

There being no further business, the meeting is declared closed at 4.10 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet à 16.00 heures.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (No.2), S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, 4^e étage, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117262, constituée par un acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2006, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Lesdits statuts ont été dernièrement modifiés par un acte du notaire instrumentant passé en date de ce jour, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Jack Groesbeek, résidant à Jupiterstraat 36 1562 WS Krommenie, Pays-Bas.

Le président désigne comme secrétaire Dennis Bosje, résidant 3, rue Boxepull L-8447 Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Paul de Haan, résidant 28, rue Ignace de la Fontaine L-1532 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés, présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.701.000 (deux millions sept cent un mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont

représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Approbation de la modification de l'exercice fiscal de la Société;
- 3.- Divers.

Après que les associés aient approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Après un examen minutieux, il a été unanimement décidé de clore exceptionnellement l'exercice fiscal actuellement en cours de la Société au 25 juillet 2006, celui-ci ayant commencé le 8 juin 2006. Par conséquent, le prochain exercice fiscal de la Société commencera au 26 juillet 2006 et terminera au 31 mars 2007, comme le prévoit l'article 16 des statuts de la Société. Par la suite, chaque exercice fiscal postérieur de la Société commencera au 1^{er} avril et finira au 3 mars.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 950.- Euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée à 16.10 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signés avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Groesbeek, D. Bosje, P. de Haan, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, vol. 29CS, fol. 15, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le jeudi 3 août 2006.

P. Decker.

(083727.5/241/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

ASELE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 28.833.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} août 2006 que l'Administrateur actuel, RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. est dissout et absorbé par ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Dorénavant le conseil d'Administration sera constitué comme suit:

- ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- RCS SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- ATC SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011.

Luxembourg, le 18 août 2006.

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088145.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

92469

ALEZAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 90.251.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Signature.

(089783.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

ALEZAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 90.251.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Signature.

(089786.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

ALEZAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 90.251.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Signature.

(089788.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

LETTRAGES ET AUTO DESIGN GRILLO FRANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 53A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.550.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour compte de LETTRAGES ET AUTO DESIGN GRILLO, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(089809.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

D.H.M. MEDICAL CONSULTING, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 118.604.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den einunddreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettinger, mit dem Amtssitze zu Senningerberg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A., mit Sitz in L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 20. Juli 2006, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Alexander Bell, Kaufmann, wohnhaft in L-8357 Goebblange, 12, Domaine du Beaugard, allein zeichnungsberechtigtes delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

Diese Komparentin ersucht den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannte Komparentin errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung D.H.M. MEDICAL CONSULTING.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Windhof.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft sind medizinische Beratungsleistungen.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils einhundert Euro (100,- EUR), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin die Aktiengesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A., mit Sitz in L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, gezeichnet wurden.

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung hat die Gesellschafterin sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zum technischen Geschäftsführer wird Herr Dr. Markus Hüttl, Dr. der Medizin, geboren in Wolfratshausen (Deutschland), am 11. August 1961, geschäftsansässig in 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, ernannt.

2.- Zum administrativen Geschäftsführer wird Herr Alexander Bell, Kaufmann, geboren in Rothenburg (Deutschland), am 7. Juli 1961, wohnhaft in L-8357 Goebblange, 12, Domaine du Beauregard, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers.

3.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

Der Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparentin ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienene hat diese, handelnd und vertreten wie gesagt, gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Bell, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 26, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 21. August 2006.

P. Bettingen.

(089790.3/202/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

SCHALLEHN FAMILY OFFICE, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 93.238.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(089813.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

C&C MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt.

R. C. Luxembourg B 53.076.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signatures

(089814.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

EBS CAPITAL NO. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 109.082.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 31 juillet 2006

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088399.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**R. GOEDERT S.A., Société Anonyme,
(anc. SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS RAYMOND GOEDERT S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.459.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signatures

(089816.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

ARX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.920.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(089817.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

ZEAN EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 90.798.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

P. Gallasin

Gérant A

(089818.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

PADDINGTON FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 103.960.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089820.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

PADDINGTON FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 103.960.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089824.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

RESITALIA HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 198.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 95.325.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

P. Gallasin.

(089821.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

RESITALIA HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 198.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 95.325.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

P. Gallasin.

(089819.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

LUX-MONTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 84.547.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 août 2006.

Signature.

(089853.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

OCM LUXEMBOURG EPOF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12,700.-.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 116.601.

In the year two thousand and six, on the second day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître André Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the latter remaining depository of the present minutes.

There appeared:

For an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG EPOF, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 116.601, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, dated April 3, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., an exempted limited partnership organised under the law of Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (the Sole Shareholder),

represented by Ms Figen Eren, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 1, 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,700.- represented by 508 Shares, divided into (i) 500 Ordinary Shares, (ii) 1 Class A Share, (iii) 1 Class B Share, (iv) 1 Class C Share, (v) 1 Class D Share, (vi) 1 Class E Share, (vii) 1 Class F Share, (viii) 1 Class G Share and (ix) 1 Class H Share, having a nominal value of EUR 25.- each, by an amount of EUR 771,250.-, so as to bring the share capital of the Company to EUR 783,950.-, by way of the creation and issue of 30,850 new ordinary shares of the Company, with a par value of EUR 25.- each, in consideration for a payment in cash;

2. Subscription to the increase specified under item 1. above, and payment of the consideration for the capital increase;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles;

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,700.- represented by 508 Shares, divided into (i) 500 Ordinary Shares, (ii) 1 Class A Share, (iii) 1 Class B Share, (iv) 1 Class C Share, (v) 1 Class D Share, (vi) 1 Class E Share, (vii) 1 Class F Share, (viii) 1 Class G Share and (ix) 1 Class H Share, having a nominal value of EUR 25.- each, by an amount of EUR 771,250.-, so as to bring the share capital of the Company to EUR 783,950.-, by way of the creation and issue of 30,850 new ordinary shares of the Company, with a par value of EUR 25.- each.

Subscription - Payment

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., prenamed, here represented by Ms Figen Eren, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 1, 2006, declares to (i) subscribe for 30,850 new ordinary shares of the Company, with a par value of EUR 25.- each, and to (ii) fully pay them up by a contribution in cash amounting to EUR 770,250.-.

The amount of EUR 770,250.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The corporate capital of the Company is fixed at seven hundred eighty-three nine hundred fifty Euro (EUR 783,950.-) represented by thirty-one thousand three hundred fifty-eight (31,358) shares (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, the Share) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, divided into (i) thirty-one thousand three hundred fifty (31,350) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one (1) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) one (1) class B «tracker» share (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) one (1) class D «tracker» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (vi) one (1) class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vii) one (1) class F «tracker» shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (viii) one (1) class G «tracker» shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (ix) one (1) class H «tracker» shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share). Each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares (collectively the Tracker Shares and individually a Tracker Share) shall track the performance and return of the underlying assets which it tracks.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books registers of the Company.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'OCM LUXEMBOURG EPOF, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.601, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger, en date du 3 avril 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., une société du droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans (l'Associé Unique),

représentée par Maître Figen Eren, avocat, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} août 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.700,- représenté par 508 Parts Sociales, divisées en (i) 500 Parts Sociales Ordinaires, (ii) 1 part sociale de Classe A «traker», (iii) 1 part sociale de Classe B «traker» (iv) 1 part sociale de Classe C «traker», (v) 1 part sociale de Classe D «traker», (vi) 1 part sociale de Classe E «traker», (vii) 1 part sociale de Classe F «traker», (viii) 1 part sociale de Classe G «traker» et (ix) 1 part sociale de Classe H «traker», ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune, d'un montant de EUR 771.250,-, afin de porter le capital social de la Société à EUR 783.950,-, par la création et l'émission de 30.850 parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, en contrepartie d'un paiement en numéraire;

2. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1 et paiement de la contrepartie pour l'augmentation du capital;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts;

4. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.700,- représenté par 508 Parts Sociales, divisées en (i) 500 Parts Sociales Ordinaires, (ii) 1 part sociale de Classe A «traker», (iii) 1 part sociale de Classe B «traker» (iv) 1 part sociale de Classe C «traker», (v) 1 part sociale de Classe D «traker», (vi) 1 part sociale de Classe E «traker», (vii) 1 part sociale de Classe F «traker», (viii) 1 part sociale de Classe G «traker» et (ix) 1 part sociale de Classe H «traker», ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune, d'un montant de EUR 771.250,-, afin de porter le capital social de la Société à EUR 783.950,-, par la création et l'émission de 30.850 parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Souscription - Libération

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., préqualifiée,

ici représentée par Maître Figen Eren, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} août 2006,

déclare (i) souscrire à 30.850 parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 771.250,-.

Le montant de EUR 771.250,- est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à sept cent quatre-vingt-trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 783.950,-) représenté par trente et un mille trois cent cinquante-huit (31.358) parts sociales (collectivement et sans tenir compte de leur classe les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale) divisées en (i) trente et un mille trois cent cinquante (31.350) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (ii) une (1) part sociale de Classe A «traker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (iii) une (1) part sociale de Classe B «traker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iv) une (1) part sociale de Classe C «traker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), (v) une (1) part sociale de Classe D «traker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), (vi) une (1) part sociale de Classe E «traker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (vii) une (1) part sociale de Classe F «traker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (viii) une (1) part sociale de Classe G «traker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G) et (ix) une (1) part sociale de Classe H «traker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe H), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toute souscrites et entièrement libérées. Chaque Parts Sociales de Class A, de Class B, de Class C, de Class D, de Class E, de Class F, de Class G et de Class H (collectivement les Parts sociales Tracker et individuellement une Part Sociale Tracker) tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suivra.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du mandataire de la comparante susnommée le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Eren, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, vol. 29CS, fol. 42, case 1. – Reçu 7.712,50 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

A. Schwachtgen.

(089909.3/230/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

OCM LUXEMBOURG EPOF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 116.601.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1183 du 2 août 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(089910.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

CRISTAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 47.861.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(089911.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**CYRENE INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. BERNEX INVESTMENT GROUP S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 44.932.

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BERNEX INVESTMENT HOLDING CORP S.A., R.C.S. Luxembourg B 44.932, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 20 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 517 du 29 octobre 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 840 du 27 avril 2006.

La séance est ouverte à douze heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que quatorze mille trois cents (14.300) actions d'une valeur nominale de cent dollars US, représentant l'intégralité du capital social d'un million quatre cent trente mille dollars US (1.430.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en CYRENE INVESTMENT GROUP S.A.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de CYRENE INVESTMENT GROUP S.A.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

dans sa version anglaise:

Art. 1. Form and name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of CYRENE INVESTMENT GROUP S.A. (the «Company»).

dans sa version française:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CYRENE INVESTMENT GROUP S.A. (la «Société»).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Schill, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, vol. 154S, fol. 90, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

A. Schwachtgen.

(089923.3/230/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**CYRENE INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. BERNEX INVESTMENT GROUP S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 44.932.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1149 du 28 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(089925.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

KANTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.994.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088372.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

92478

GLOBAL METALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 102.617.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

(089940.3/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

KRONOSPAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Sanem, Parc d'Activités Pafawee.
R. C. Luxembourg B 62.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

(089942.3/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

AM KANNERBUTTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 13, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 22.432.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 août 2006.

Signature.

(089992.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

CHEMICAL EXPORT TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.443.

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHEMICAL EXPORT TRADING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 70.443, constituée suivant acte reçu du Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 649 du 26 août 1999.

La séance est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Démission d'un administrateur et décharge à lui donner;
2. Nomination d'un nouvel administrateur;
3. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société;
4. Fixation de la date d'assemblée générale annuelle;
5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de son mandat d'administrateur.

Par décision spéciale, décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte, France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg est nommé en son remplacement. Il poursuivra le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

En conséquence les alinéas 10 et 11 de l'article 6 des statuts sont supprimés et l'alinéa 12 est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«La Société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 1^{er} juin à 9.15 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

En conséquence l'article 9 alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9. (alinéa 1^{er}).** L'Assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 1^{er} juin à 9.15 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à quize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, vol. 154S, fol. 91, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

A. Schwachtgen.

(090225.3/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

CHEMICAL EXPORT TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 70.443.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1173 du 31 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(090227.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

W3HM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.280.

Suite à la fusion intervenue en date du 31 décembre 2001 entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE et FIDUCIAIRE MONTBRUN, la fonction de commissaire aux comptes et désormais assumée par BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088401.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

ELYOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R. C. Luxembourg B 55.593.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 août 2006.

Signature.

(089993.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

HÄMELMAOUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6466 Echternach, 18, rue de Mungenast.
R. C. Luxembourg B 107.478.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 août 2006.

Signature.

(089994.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

HÄMELMAOUS S.A. & Cie, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-6466 Echternach, 18, rue de Mungenast.
R. C. Luxembourg B 107.479.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 août 2006.

Signature.

(089995.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.803.

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable DEXIA MONEY MARKET (ci-après «la Société»), avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch. Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.803.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 358 du 18 décembre 1987, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant en date du 7 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 764 du 26 juillet 2004.

L'assemblée débute à 14.00 heures sous la présidence de Madame Geneviève Haury, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Caroline Dufresne, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Massimiliano Paoli, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

La Présidente constate ensuite:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues dans le «d'Wort», le «Letzebuurger Journal» et le Mémorial C les 1^{er} et 17 juin 2006.

Des lettres ont été adressées aux actionnaires nominatifs dans le respect des délais légaux.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur 4.021.254,06 actions en circulation, 20 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 29 mai 2006 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

V. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Ajout d'un nouvel article, numéroté 5, aux statuts, qui aura la teneur suivante:

«La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (ci-après dénommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective du portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»

2. Modification de la numérotation des articles 5 à 29 des statuts qui deviennent les articles 6 à 30.

3. Modification de la première phrase de l'article 23 (nouvelle numérotation) des statuts qui aura la teneur suivante: «La valeur nette des avoirs de la Société, la valeur nette par action de chaque classe, ainsi que les prix d'émission et de rachat seront déterminés périodiquement, mais en aucun cas moins de deux fois par mois (le jour d'évaluation).»

4. Ajout d'un paragraphe supplémentaire à l'article 24 (nouvelle numérotation) des statuts, après le premier paragraphe, qui aura la teneur suivante: «La Société constitue une seule et même entité juridique; toutefois les actifs d'une classe déterminée ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent cette classe; dans les relations des actionnaires entre eux, chaque classe est traitée comme une entité à part.»

5. Modification de l'article 27 (nouvelle numérotation) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société distribuera, dans le respect des prérogatives de l'assemblée générale, l'ensemble des revenus d'intérêts recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement. Ces revenus d'intérêts constituent la composante d'intérêts définie ci-dessous.

Par composante d'intérêts, il y a lieu d'entendre la part des revenus de créances de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières provenant directement ou indirectement de paiement d'intérêts.

Par ailleurs, l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, décidera pour chaque catégorie d'actions de distribution, de toutes autres distributions de revenus.

L'actif net de la Société pourra être distribué dans les limites de l'article 24 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif.

Les distributions seront payées aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration et dans la devise de la classe concernée. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs nécessaires pour distribuer durant l'exercice un ou des acomptes sur dividendes, selon la fréquence qu'il estimera adéquate.»

6. Ajout d'un paragraphe supplémentaire à l'article 28 (nouvelle numérotation) des statuts, après le premier paragraphe, qui aura la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de prévoir la liquidation automatique d'une classe lorsque ses actifs nets deviennent inférieurs à un certain seuil, tel que fixé de temps à autre par le Conseil d'Administration.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel article, numéroté 5, aux statuts, qui aura la teneur suivante:

«La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (ci-après dénommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective du portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la numérotation des articles 5 à 29 des statuts qui deviennent les articles 6 à 30.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 23 (nouvelle numérotation) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La valeur nette des avoirs de la Société, la valeur nette par action de chaque classe, ainsi que les prix d'émission et de rachat seront déterminés périodiquement, mais en aucun cas moins de deux fois par mois (le jour d'évaluation).»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe supplémentaire à l'article 24 (nouvelle numérotation) des statuts, après le premier paragraphe. Ce paragraphe aura désormais la teneur suivante:

«La Société constitue une seule et même entité juridique; toutefois les actifs d'une classe déterminée ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent cette classe; dans les relations des actionnaires entre eux, chaque classe est traitée comme une entité à part.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 27 (nouvelle numérotation) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société distribuera, dans le respect des prérogatives de l'assemblée générale, l'ensemble des revenus d'intérêts recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement. Ces revenus d'intérêts constituent la composante d'intérêts définie ci-dessous.

Par composante d'intérêts, il y a lieu d'entendre la part des revenus de créances de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières provenant directement ou indirectement de paiement d'intérêts.

Par ailleurs, l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, décidera pour chaque catégorie d'actions de distribution, de toutes autres distributions de revenus.

L'actif net de la Société pourra être distribué dans les limites de l'article 24 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif.

Les distributions seront payées aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration et dans la devise de la classe concernée. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs nécessaires pour distribuer durant l'exercice un ou des acomptes sur dividendes, selon la fréquence qu'il estimera adéquate.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe supplémentaire à l'article 28 (nouvelle numérotation) des statuts, après le premier paragraphe. Ce paragraphe aura la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de prévoir la liquidation automatique d'une classe lorsque ses actifs nets deviennent inférieurs à un certain seuil, tel que fixé de temps à autre par le Conseil d'Administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G. Haury, C. Dufresne, M. Paoli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juillet 2006, vol. 437, fol. 59, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(089946.2/242/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 août 2006.

H. Hellinckx.

(089948.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

ChipPAC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 15,000.-.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 69.052.

In the year two thousand six, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ChipPAC INTERNATIONAL COMPANY LIMITED, a company having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Anne-Sophie Baranski, private employee, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 21st, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of ChipPAC LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 69.052, which has been incorporated by deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on March 15th, 1999, published in the Mémorial C, number 431 of June 9th, 1999 (the «Company»).

The appearing parties, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to state that the agenda of the meeting is the following:

- 1) Amendment of the power of signature of the managers;
- 2) Cancellation of the third paragraph of Article number 10 of the Articles of Association;
- 3) Subsequent change of the article number 10, second paragraph of the Articles of Association;
- 4) Miscellaneous.

First resolution

The sole partner resolves to amend the power of signature of the managers so that the Company shall from now on be bound by the joint signature of two managers and no more by the individual signature of only one manager.

Second resolution

The sole partner resolves to cancel the third paragraph of Article number 10 of the Articles of Association of the Company so that this Article shall from now on have only two paragraphs.

Third resolution

Referring to the two first resolutions the sole partner decides to amend the second paragraph of Article number 10 of the Articles of association which will have the following wording:

«**Art. 10. (second paragraph).** The Company will be bound by the joint signature of two managers or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.»

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said party signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ChipPAC INTERNATIONAL COMPANY LIMITED, une société ayant son siège social à Craigmur Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Anne-Sophie Baranski, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société ChipPAC LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg le 19 mars 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.052, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (la «Société»), publié au Mémorial C, numéro 431 du 9 juin 1999.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification du pouvoir de signature des gérants de la société;
2. Suppression du troisième alinéa de l'article 10 des statuts;
3. Modification subséquente de l'article 10, alinéa deux des statuts de la société;
4. Divers.

Première résolution

L'Associée unique a décidé de modifier le pouvoir de signature des gérants de la société afin que celle-ci soit désormais engagée par la signature conjointe de deux gérants, et non par leur signature individuelle.

Deuxième résolution

L'Associée a décidé de supprimer le troisième alinéa de l'article 10 des statuts de sorte que cet article ne se composera désormais que de deux alinéas.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises l'associée unique a décidé de modifier le deuxième alinéa de l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10. (alinéa 2).** La société sera engagée par la signature collective de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.-S. Baranski, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 26 juillet 2006, vol. 470, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 août 2006.

M. Schaeffer.

(090173.3/5770/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

ChipPAC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 69.052.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 août 2006.

M. Schaeffer.

(090175.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

LETTRES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 19.559.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of LETTRES S.A., a company formed in July 6th, 1982, by deed of M^e Marc Fischbach, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, as a société anonyme under Luxembourg law, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C number 249 of October 14th, 1982, having its registered office in Luxembourg-City, 12, avenue de la Porte-Neuve. The articles have been modified on February 23rd, 1984 by a deed of the same notary and published in the Mémorial C number 121 of May 5th, 1984.

The meeting is presided over by Mr Manu Lentz, attorney at law, residing in Luxembourg. He appoints as secretary Mrs Marie Dossmann, private employee, with professional address in Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

The meeting thereafter elects ballot judges Mrs Hortense Huberty-Muller and Mrs Antonella Cerabino, the two private employees, with professional address in Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

The steering board thus constituted ascertains that all the shareholders, representing together all the shares issued and outstanding of the Company, are present or represented by holders of powers of attorney. The shareholders and the holders of the respective powers of attorney declare that they waive special notice to the meeting and acknowledge that they have been fully apprised of the items of the agenda. The steering board ascertains thereupon that this meeting is legally called and validly constituted and may thus also validly pass resolutions.

The chairman states that this meeting has been called in order to resolve upon the following agenda:

1. approval of the annual report by the Board of Directors in respect of the annual accounts as of December 31st, 2005;
2. approval of the annual report by the Statutory Auditor in respect of the same financial year;
3. approval of the balance sheet, the profit and loss accounts and the notes to the financial statements as of December 31st, 2005;
4. appropriation of the year's end results;
5. discharge of all responsibility all Directors as well as the Statutory Auditor for each fiscal year;
6. abolition of the shares' par value;
7. increase of the corporate capital from 50,000.- USD to 330,000.- USD by incorporation of forwarded profits in an amount of 280,000.- USD without issuing new shares;
8. designation of the new par value of each share;
9. subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation;
10. amendment of article 4 of the articles of incorporation to modify the duration of the company into an unlimited duration;
11. miscellaneous.

After due deliberation, the general meeting passes, by separate votes, but unanimous votes, the following resolutions:

First resolution

The meeting takes cognizance of the report by the board of directors concerning the annual accounts as of December 31st, 2005.

After having discussed the same, the meeting resolves that the reports as submitted be and hereby are approved.

Second resolution

The meeting takes also cognizance of the reports presented by the statutory auditor and resolves that said reports as submitted be and hereby are approved.

Third resolution

The shareholders examine the annual accounts as presented namely the balance sheet, profit and loss accounts and the notes as of December 31st, 2005. After discussion, it is resolved that these annual accounts be and hereby are approved.

Fourth resolution

The shareholders resolve to appropriate the year end result as follows:

Year 2005	
Profit brought forward	2,327.33 USD
Profit for the year 2005	1,578,833.07 USD
Result to be carried forward	1,581,210.40 USD

Fifth resolution

The shareholders resolve that full and unrestricted discharge from their office be and hereby is voted to the directors as well as to the statutory auditor who have been in office during the financial year 2005.

Sixth resolution

The shareholders resolve that the par value of each share which represent the corporate capital of the Company is abolished thus the corporate capital is represented by five thousand (5,000) shares without designation of a par value.

Seventh resolution

Be it resolved that the corporate capital of the company be increased to bring it from its present amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) to three hundred thirty thousand United States Dollars (USD 330,000.-) by incorporation of forwarded profits in an amount of two hundred eighty thousand United States Dollars (USD 280,000.-) without issuing new shares.

Eighth resolution

The shareholders decide to introduce a new par value for each share which represents the corporate capital of the Company and fix the new par value of each share at sixty-six United States Dollars (USD 66.-) thus the corporate capital is represented by five thousand (5,000) shares of a par value of sixty-six United States Dollars (USD 66.-) each.

Ninth resolution

Be it resolved that article 6 of the articles of incorporation be and hereby is amended and shall forthwith read as follows in its French version:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 330,000.- représenté par 5,000 actions d'une valeur nominale de USD 66.- chacune.»

The foregoing reading in its English version:

«**Art. 6.** The corporate capital is fixed at USD 330,000.- represented by 5,000 shares of a par value of USD 66.- per share.»

Tenth resolution

Be it resolved that the company shall forthwith have an unlimited duration and that article 4 of the articles of incorporation be and hereby is amended and shall forthwith read as follows in its French version:

«**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.»

The foregoing reading in its English version:

«**Art. 4.** The company exists for an unlimited duration.»

The meeting thereupon acknowledges that the entire amount of costs, fees, expenses, taxes, imposts and generally all outlays which will fall to the Company as a result of the holding of this extraordinary shareholders' meeting is estimated at about seven hundred Euro (700.- EUR).

A list of attendance showing the names of the shareholders present or represented, together with the amount of shares owned by each one of them, together also with the names of the holders of power at attorney, signed by each shareholder of the steering committee, is attached to this deed and shall be registered with it. The powers of attorney issued by the shareholders represented by proxy holders are attached to this deed as well.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

In witness whereof the undersigned notary have set my hand and seal together with the signature of the members of the steering committee.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LETTRES S.A., constituée suivant acte de M^e Marc Fischbach, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 juillet 1982 sous la forme d'une société anonyme soumis au droit luxembourgeois, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et As-

sociations C, numéro 249 du 14 octobre 1982, avec siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par un acte du même notaire du 23 février 1984, publié au Mémorial C N° 121 du 5 mai 1984.

L'assemblée est présidée par Maître Manu Lentz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Il choisit comme secrétaire Mademoiselle Marie Dossmann, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Hortense Huberty-Muller et Madame Antonella Cerabino, les deux employées privées, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le Bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant la totalité des actions émises de la société sont présents ou représentés. Les actionnaires ainsi que les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation à la présente assemblée générale extraordinaire, l'ordre du jour leur ayant été communiqué au préalable.

En foi de quoi le Bureau affirme que la présente assemblée est légalement convoquée et constituée et peut ainsi prendre valablement ses résolutions.

Le Président déclare ensuite que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. approbation du rapport annuel établi par le Conseil d'administration par respect des comptes annuels au 31 décembre 2005;
2. approbation du rapport annuel du commissaire aux comptes concernant le même exercice;
3. approbation du bilan et des comptes de profits et pertes et des annexes aux comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2005;
4. affectation des résultats;
5. décharge aux organes sociaux pour ce même exercice;
6. abolition de la valeur nominale des actions;
7. augmentation du capital social du montant actuel de 50.000,- USD à 330.000,- USD par incorporation des bénéfices pour un montant de 280.000,- USD sans création de nouvelles actions;
8. introduction d'une nouvelle valeur nominale des actions représentatives du capital;
9. changement subséquent de l'article 6 des statuts;
10. changement de l'article 4 des statuts pour modifier la durée déterminée de la Société en une durée illimitée;
11. divers.

Et après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale entend le rapport du conseil d'administration concernant l'exercice au 31 décembre 2005 et, après discussion, elle l'approuve.

Deuxième résolution

L'assemblée générale entend le rapport du commissaire aux comptes relativement aux mêmes exercices et décide que lesdits rapports tels qu'ils existent sont approuvés.

Troisième résolution

Les actionnaires examinent les comptes annuels présentés tels le bilan et comptes de profit et pertes et l'annexe au 31 décembre 2005. Après discussion, il est décidé que ces comptes annuels sont valablement approuvés.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'affecter comme suit le résultat qui se dégage des comptes annuels:

Exercice 2005	
Bénéfice reporté	2.327,33 USD
Bénéfice de l'exercice 2005	1.578.833,07 USD
	<hr/>
Résultat à reporter	1.581.210,40 USD

Cinquième résolution

L'assemblée vote la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes qui ont été en fonction au cours de l'exercice 2005.

Sixième résolution

Les actionnaires décident que la valeur nominale de chaque action représentant le capital social de la Société est abolie de sorte que le capital social est représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution

Il est décidé que le capital social de la société est augmenté pour le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars US (USD 50.000,-) à trois cent trente mille dollars US (USD 330.000,-) par incorporation de bénéfice reporté pour un montant de deux cent quatre-vingt mille dollars US (USD 280.000,-) sans création de nouvelles actions.

Huitième résolution

Les actionnaires décident d'introduire une nouvelle valeur nominale pour chaque action représentant le capital social de la Société et fixe la valeur nominale de chaque action à soixante-six dollars US (USD 66,-) de sorte que le capital social est représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de soixante-six dollars US (USD 66,-) chacune.

Neuvième résolution

L'article 6 des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 330.000,- représenté par 5.000 actions d'une valeur nominale de USD 66,- chacune.»

Et pourra se lire en anglais:

«**Art. 6.** The corporate capital is fixed at USD 330.000,- represented by 5.000 shares of a par value of USD 66,- per share.»

Dixième résolution

Il est décidé que la Société doit avoir sans délai une durée illimitée et que l'article 4 des statuts de la Société soit modifié en conséquence pour se lire désormais comme suit dans sa version française:

«**Art. 4.** La Société a été constituée pour une durée illimitée.»

Et pourra se lire en anglais:

«**Art. 4.** The company exists for an unlimited duration.»

L'assemblée constate ensuite que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes les espèces qui incombent à la société à la suite de la présente assemblée générale extraordinaire sont estimés à environ sept cents euros (700,- EUR).

La liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent et le nom des porteurs de procurations, signée par les membres du Bureau, est annexée à la présente minute et sera enregistrée avec elle. Les procurations émises par les actionnaires représentés sont pareillement annexées aux présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Lentz, M. Dossmann, H. Huberty-Muller, A. Cerabino, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 26 juillet 2006, vol. 470, fol. 72, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 août 2006.

M. Schaeffer.

(090171.3/5770/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

LETTRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 19.559.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 août 2006.

M. Schaeffer.

(090172.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

BULL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 91.846.

Extrait des décisions prises par résolution circulaire du Conseil d'Administration du 12 mai 2006

[...]

Le Conseil d'Administration accuse réception de la démission de Monsieur Fabrizio Montanari de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 12 mai 2006.

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Jörg Kopp (4, boulevard Royal, L-2991 Luxembourg) aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Fabrizio Montanari.

[...]

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088381.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

KHATHAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R. C. Luxembourg B 55.450.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 août 2006.

Signature.

(089996.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

REQUILAB, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R. C. Luxembourg B 55.572.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 août 2006.

Signature.

(089997.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

WETEX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 6, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 18.128.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 août 2006.

Signature.

(089998.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

TACHKENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.201.

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

LERINS HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, R.C.S. Luxembourg B 84.030, «l'associé»,

ici représentée par Monsieur Nicolas Hars, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante déclare être seule et unique associée de la société à responsabilité limitée TACHKENT, S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 109.201,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1159 du 7 novembre 2005 (la «Société»), et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 avril 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'associée unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide d'augmenter le capital social souscrit et versé de la société à concurrence de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000,- EUR) de manière à le porter de son montant actuel, soit trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) par l'émission de neuf cent quarante (940) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les neuf cent quarante (940) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique LERINS HOLDING, S.à r.l., prénommée et libérées par l'apport d'une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000,- EUR) détenue par l'associée unique à l'encontre de la Société (la «Créance»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport est donnée au notaire instrumentant à travers une reconnaissance de dette, un bilan comptable intérimaire de la Société arrêté au 18 mai 2006 ainsi que deux certificats respectivement émis par l'Associé apporteur et par le conseil de gérance de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hars, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, vol. 153S, fol. 81, case 12. – Reçu 940 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 août 2006.

P. Bettingen.

(090221.3/202/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

TACHKENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 109.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2006.

P. Bettingen.

(090223.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

MONUMENT CANAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 77.907.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(089999.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

SARINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 43.401.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090000.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

SARINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 43.401.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090001.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

SARINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 43.401.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090002.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

SARINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 43.401.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090003.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

VILLAGE AURELIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 116.320.

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VILLAGE AURELIA, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée originellement sous la dénomination de VILLAGE AURELIA, S.r.l. suivant acte reçu par Maître Franco Ventura, notaire de résidence à Rome, en date du 2 avril 1985, dont le siège social statutaire et administratif a été transféré à Luxembourg, suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés, contenant en outre le changement de la dénomination sociale en VILLAGE AURELIA, S.à r.l., une refonte complète des statuts, reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sont présentes:

a.- INDALE INVESTMENTS Inc, ayant son siège à Via General Nicanor A de Obarrio, Calle 50, Plaza 2000 Panama-City, République du Panama,

b.- DOWNES INVESTMENTS Inc, ayant son siège social à Via General Nicanor A de Obarrio, Calle 50, Plaza 2000 Panama-City, République du Panama,

c.- JADECITY ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège à Beaufort House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

toutes les trois représentées par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en vertu de trois procurations délivrées.

Les comparantes prémentionnées, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la cession de parts sociales faite à Rome le 2 février 2006 par la société INDALE INVESTMENTS Inc, prédésignée, des quarante pour cent (40%) qu'elle détient dans le capital social de la société VILLAGE AURELIA, S.à r.l., prédésignée pour le prix global de quatre mille cent soixante euros (EUR 4.160,-) à la société JADECITY ENTERPRISES LIMITED, prédésignée.

Ensuite Madame Silvia Egdi, demeurant à I-00181 Rome Via della Cisa, 8, agissant en sa qualité de gérante unique de ladite société VILLAGE AURELIA, S.à r.l., ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée,

en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare accepter au nom et pour compte de la société, la cession de parts sociales dressée sous seing privé, en date du 2 février 2006 et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Les comparantes décident expressément ratifier toutes les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2006.

Troisième résolution

Les comparantes décident de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-). Il est représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune qui sont souscrites comme suit:

1.- DOWNES INVESTMENTS Inc, ayant son siège social à Via General Nicanor A de Obarrio, Calle 50, Plaza 2000 Panama City, République du Panama, soixante-quinze parts sociales	75
2.- JADECITY ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège à Beaufort House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, cinquante parts sociales	50
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge des cessionnaires qui s'obligent expressément à leur acquittement.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 mai 2006, vol. 436, fol. 62, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(094655.4/242/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

VILLAGE AURELIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 116.320.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(094656.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

FIDURA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R. C. Luxembourg B 75.075.

—

In the year two thousand six, on the eighteenth of July.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FIDURA S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by notary Alphonse Lentz, before residing in Remich dated March 31st, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 515 of July 19th, 2000. The articles of incorporation have never been modified since that date.

The meeting is presided by Mr Nico Kruchten, with professional address in Luxembourg,

who appoints as secretary Mr Francis Welscher, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Jessica Nerenhausen, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Change of date of the annual general meeting to be decided in the forth coming Extraordinary General Meeting to be held in front of a notary;

2) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

92492

Sole resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders and as a result of this resolution, the Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended in its German version, so that it will read from now as follows:

«**Art. 6. (Absatz 1).** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am vierten Dienstag des Monats Juni um 9.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately five hundred Euro (500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDURA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 515 du 19 juillet 2000. Les articles des statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico Kruchten, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Francis Welscher, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Jessica Nerenhausen, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires par-devant notaire;
- 2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et, à la suite de cette résolution, de modifier le premier alinéa de l'article 6, des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante dans sa version allemande:

«**Art. 6. (Absatz 1).** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am vierten Dienstag des Monats Juni um 9.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de cinq cents euros (500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Kruchten, F. Welscher, J. Nerenhausen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 2006, vol. 470, fol. 69, case 31. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 août 2006.

M. Schaeffer.

(090207.2/5770/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

92493

FIDURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R. C. Luxembourg B 75.075.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

M. Schaeffer.

(090209.3/5770/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

STREAM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.622.

Extrait des décisions prises par résolution circulaire du Conseil d'Administration du 12 mai 2006

[...]

Le Conseil d'Administration accuse réception de la démission de Monsieur Fabrizio Montanari de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 12 mai 2006.

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Jörg Kopp (4, boulevard Royal, L-2991 Luxembourg) aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Fabrizio Montanari.

[...]

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04621. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(088384.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

NEUTRAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.351.

Extrait des décisions prises par résolution circulaire du Conseil d'Administration du 30 juin 2006

[...]

Le Conseil d'Administration accuse réception de la démission de Monsieur Jean-Marie Biello de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 juin 2006.

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Jörg Kopp (4, boulevard Royal, L-2991 Luxembourg) aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Biello.

[...]

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04620. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(088386.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

TANSEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 93.663.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Signature.

(090005.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

STAR SHORT TERM ABSOLUTE RETURN SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 110.647.

Extrait des décisions prises par résolution circulaire du Conseil d'Administration du 30 juin 2006

[...]

Le Conseil d'Administration accuse réception de la démission de Monsieur Jean-Marie Biello de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 juin 2006.

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Jörg Kopp (4, boulevard Royal, L-2991, Luxembourg) aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Biello.

[...]

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088389.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

BULL ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 91.847.

Extrait des décisions prises par résolution circulaire du Conseil d'Administration du 12 mai 2006

[...]

Le Conseil d'Administration accuse réception de la démission de Monsieur Fabrizio Montanari de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 12 mai 2006.

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Jörg Kopp (4, boulevard Royal, L-2991 Luxembourg) aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Fabrizio Montanari.

[...]

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04618. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088391.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

S5 LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 102.681.

Les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06396, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Signature

Un mandataire

(090041.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

S5 LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 102.681.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06409, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Signature

Un mandataire

(090039.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

92495

MOTUS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.640.

Extrait des décisions prises par résolution circulaire du Conseil d'Administration du 12 mai 2006

[...]

Le Conseil d'Administration accuse réception de la démission de Monsieur Fabrizio Montanari de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 12 mai 2006.

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Jörg Kopp (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Fabrizio Montanari.

[...]

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088393.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

APOLLO GLOBAL DERIVATIVES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.863.

Extrait des décisions prises par résolution circulaire du Conseil d'Administration du 30 juin 2006

[...]

Le Conseil d'Administration accuse réception de la démission de Monsieur Jean-Marie Biello de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 juin 2006.

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Jörg Kopp (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Biello.

[...]

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088395.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**ALTLORENSCHEUERHOF S.A., Société Anonyme,
(anc. ALTLORENSCHEURERHOF S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.332.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41963 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

J. Elvinger

Notaire

(089563.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

SPAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 46.505.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090004.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

92496

TOPSHEET EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 101.582.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique le 1^{er} août 2006

Sont nommés gérant, leur mandat étant renouvelé pour une durée indéterminée:

- Monsieur Edoardo Bugnone, directeur de sociétés, demeurant au 368, Rua Dos Navegantes, 2750 Cascais, Portugal;
- Monsieur Guy Semmens, directeur, demeurant au 41, quai Gustave Ador, 1207 Genève, Suisse;
- Madame Anna Karin Portunato, consultante, demeurant au 2, route des Jurets, 1244 Choulex, Suisse.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03862. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(088400.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

LECOMTE FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1354 Luxembourg-Cents, 10, allée du Carmel.

R. C. Luxembourg B 73.118.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 août 2006.

Signature.

(090006.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

S.P.P.F. S.A. (SOCIETE DE PRISE DE PARTICIPATION FINANCIERE), Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 90.969.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Signature.

(090008.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

FRANCE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 47.988.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Signature.

(090009.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.
